

218C1020
FR0012127173-FS0548

7 juin 2018

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 7 juin 2018, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 2 juin 2018 :

- Mme Dominique Costantini a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 2 juin 2018, le seuil de 20% des droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS et détenir individuellement 1 877 083 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS représentant 3 720 833 droits de vote, soit 12,96% du capital et 18,56% des droits de vote de cette société¹ ; et
- M. Emile Loria a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 20% et 15% des droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS et détenir individuellement 2 934 424 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS représentant autant de droits de vote, soit 20,25% du capital et 14,64% des droits de vote de cette société¹.

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS suite à l'attribution de droits de vote double.

À cette occasion, le concert composé de Mme Dominique Costantini, MM. Guy Chatelain, Emile Loria et la société MS Medical Synergy², **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 2 juin 2018, 5 906 318 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS représentant 7 750 068 droits de vote, soit 40,76% du capital et 38,66% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Emile Loria	2 934 424	20,25	2 934 424	14,64
Mme Dominique Costantini	1 877 083	12,96	3 720 833	18,56
MS Medical Synergy	864 321	5,97	864 321	4,31
M. Guy Chatelain	230 490	1,59	230 490	1,15
Total concert	5 906 318	40,76	7 750 068	38,66

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, il est précisé que :

- Mme Dominique Costantini détient par ailleurs (i) 6 250 bons de souscription d'actions (BSA 2014-1), exercables à tout moment jusqu'au 30 juin 2019 inclus, pouvant donner droit, par exercice au prix unitaire de 8 € par action, à 6 250 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, et (ii) 5 000 bons de souscription d'actions (BSA 2014-7),

¹ Sur la base d'un capital composé de 14 488 821 actions représentant 20 047 491 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée par MM. Guy Chatelain et Emile Loria.

exerçables à tout moment jusqu'au 30 juin 2019 inclus, pouvant donner droit, par exercice au prix unitaire de 8 € par action, à 5 000 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS ; et

- M. Emile Loria détient par ailleurs 4 149 bons de souscription d'actions (BSA 2014-1), exerçables à tout moment jusqu'au 30 juin 2019 inclus, pouvant donner droit, par exercice au prix unitaire de 8 € par action, à 4 149 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS.
-